Réunion ordinaire du Conseil Municipal

26/10/2026

Présents : M. DECOMBE Emeric, AMBLARD Patrick, GALLOIS-THOMAS Audrey, MOREAU Teddy, BONHOMME Sabrina, BENALI Marie-Hélène, Cyril DE RYCKE ; VERNY Elisabeth

Absent(s) : CIZERON Marc, FERREIRA Manuel, TARRIT Maryse,

Secrétaire de séance : Mme GALLOIS-THOMAS Audrey

1. **Approbation du PV du conseil du 23/09/2026**

- Rémunération des heures complémentaires
- Mise en place de la Taxe Habitation sur les Logements Vacants (THLV)
- Modification des limites de l'agglomération
- Plan communal de Sauvegarde
- Commission habitat Billom Communauté
- Validation du rapport SBL

2. **Renouvellement de la convention avec le pôle santé au travail du CDG63**

Les collectivités obligatoirement affiliées ont accès à l'ensemble des prestations suivantes :

- médecine du travail ;
- inspection en santé et sécurité au travail ;
- conseil en hygiène et sécurité ;
- ergonomie ;
- psychologie du travail ;
- accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique ;
- accompagnement social.

Tarif : 125€/an et par agent : soit 500€ pour 2027
La convention nous lie au CDG63 jusqu'en 2030.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3. **Adhésion à la mission médiation du CDG63**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose aux collectivités et établissements publics une mission de médiation destinée à favoriser la résolution amiable des différends pouvant survenir dans le cadre des relations de travail. Alternative au règlement contentieux des différends, la médiation permet, avec l'intervention d'un tiers neutre, impartial et indépendant, de rétablir le dialogue, de favoriser la compréhension mutuelle et de rechercher des solutions acceptables pour les parties, dans un cadre confidentiel.

La mission proposée par le Centre de Gestion comprend la médiation préalable obligatoire, applicable à certaines décisions administratives individuelles défavorables, ainsi que la médiation conventionnelle à l'initiative des parties ou du juge.

L'adhésion à la mission de médiation est gratuite. Seule la mise en œuvre effective d'une médiation donne lieu à facturation : 100€/h de médiation

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. **Demande de budget supplémentaire pour la psychologue scolaire**

La psychologue de la circonscription de Cournon Val d'Allier souhaite acheter des tests psy complémentaires adaptés aux enfants de moins de 6 ans.

Le devis total est de 2 779€, la participation demandée à Saint Bonnet est de : 59.82€
Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Convention avec l'école

Mise en place de la convention évoquée lors des derniers conseils.
Convention permettant de « responsabiliser » l'équipe pédagogique à la propreté des lieux.

- Retrait des chaussures pour les enfants ET les adultes
- Utilisation des toilettes de la salle du haut proscrite (celles de l'école sont à côté ou bien celles du RDC)
- Attention particulière à l'état de la rampe d'accès handicapé
- Utilisation de la boîte à clé et restitution des doubles en leur possession

Il est important de renouveler cette convention dès septembre 2027 car l'équipe pédagogique sera changée à cette date. Et elle sera renouvelable chaque année scolaire.
Une réunion de l'ALSH prochainement pour évoquer cette convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Modification des conditions d'adhésion au CNAS

Actuellement, tous les agents communaux qui ont un contrat depuis plus de 6 mois dans la commune peuvent demander leur adhésion au CNAS.

Il est proposé d'ajouter une notion de service effectué au 1er janvier de chaque année.
Le but : conserver une adhésion et rester attractif pour les agents remplaçants en leur proposant cette opportunité, sans augmenter les coûts pour la commune.
Il est à noter que les services du CNAS ne sont pas utilisés par une partie des agents communaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Questions diverses

a) Nomination d'un référent incendie

Il s'agit d'un adjoint ou d'un conseiller municipal délégué ayant déjà reçu dans sa délégation de fonctions le suivi des questions de sécurité civile. A défaut, le maire doit désigner un adjoint ou un conseiller municipal pour assurer les missions du correspondant communal incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours étant désigné par le maire et intervenant sous son autorité, cet élu ne peut donc pas prétendre à cette fonction.

Compte tenu de ses qualifications professionnelles et de son rôle dominant dans le PCS, Cyril DE RYCKE est nommé référent incendie.

b) Site internet

Actuellement : prestation via "La Montagne" 608.40€/an

Solution alternative : panneau Pocket : lié avec l'application entre 290 et 390€ /an + 40€ par an de nom de domaine

Le logiciel Mairie, propose aussi la création de site internet.

Nous dénoncerons le contrat avec La Montagne pour l'année 2027.

c) Voirie

Plusieurs devis ont été effectués pour la réglementation de la RD :

- Signalisation verticale : panneau priorité à droite clignotant au LOT la Prade, miroir intersection du Razalou, zone 30 aux 2 entrées du village + Razalou,
- Signalisation horizontale : ligne blanche continue sur toute la RD, rabotage des lignes stop caduques, thermocollage 30 à chaque entrée du village + thermocollage priorité à droite : LOT LA PRADE, FONT MADELEINE et RAZALOU

De plus, il a été acheté une dizaine de balises plastiques pour la création de places de stationnement sur la rue du Razalou et rue de la Challe

Devis : 6810.33€ (signaux girod + llacer)

Le virage d'entrée du village, côté Chauriat, va recevoir prochainement de la terre pour créer une butte fleurie, afin de faire ralentir, et surtout protéger les habitations attenantes qui ont déjà eu à plusieurs reprises des dégâts chez eux.

Les panneaux d'entrée de l'agglomération ont été déplacés côté Chauriat.

d) CCAS

Lors du chantier jeune du mois d'octobre, les enfants ont repeint les volets de la mairie, et nettoyé la mairie.
Cette fois encore le dispositif a eu un grand succès. Nous avons accueilli 4 nouveaux enfants.
Le prochain aura lieu pour les vacances d'avril 2027.

e) Billom communauté

Deux grands sujets lors de la dernière réunion communautaire :

- Création d'un groupement d'achat pour l'entretien des climatisations et du chauffage pour lequel nous serions intéressés.
- Création d'une piste cyclable entre Billom / Chauriat / Vertaizon, pour la somme de 2 millions d'euros.

f) Bulletin municipal

L'édition du bulletin aura lieu en fin d'année ou début 2027. La recherche de sponsors va donc commencer.
A l'intérieur il est proposé d'ajouter le calendrier des associations ainsi qu'une présentation de Vladimir et des nouvelles de Sylvain.

Pour l'année 2027 ; il est envisagé de passer de 1 BM annuel à plusieurs gazettes par an (semestrielles ou trimestrielles) afin de relater les événements dans une temporalité plus proche et d'économiser sur les coûts d'édition (impression en mairie et non chez un imprimeur).
Sujet à travailler et revoir à la fin du 1er trimestre 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11

Le Maire

Emeric DECOMBE

La secrétaire de séance

Audrey GALLOIS THOMAS